

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1852

25 juillet 2012

SOMMAIRE

ADEPA Asset Management S.A.	88856	Bovasa S.A.	88894
Adepa Global Services S.A.	88856	Brasserie Kirchberg S.à r.l.	88893
AEIF (Willow) 01 S.à r.l.	88860	BROCKMONT International S.A.	88894
Andbank Asset Management Luxembourg	88896	BSH électroménagers S.A.	88883
Atlas Business S.à r.l.	88850	Burgau S.A.	88855
AutoZone European Holdings S.à r.l.	88850	B.V. Investment S.A.	88854
AutoZone Latin America Holdings S.à r.l.	88850	Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.	88895
AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S.	88855	Capital Ventures (Australasia) Sàrl	88895
AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l.	88855	Carmel Capital II Sàrl	88895
Avolon Investments S.à r.l.	88855	CNG Lux Investments	88886
AXA Redilion ManagementCo S.C.A.	88865	Cornwall (Luxembourg) S.à r.l.	88885
Bakarenea Property S.A.	88883	Crakk S.à r.l.	88886
Banque Öhman S.A.	88850	Direct Management	88894
BC TNLGY S.A.	88884	ESAF - ETF	88896
Beka Group SPF S.A.	88884	Farinella s.à r.l.	88865
Belair Business Offices S.A.	88884	Garage Rodenbourg S.à r.l.	88886
Belmont Investment S.A.	88857	Guardian Europe S.à r.l.	88856
Belmont Investment S.A.	88885	Marmarapark S.à r.l.	88856
BLME Umbrella Fund Management S.à r.l.	88885	Nomura Funds	88861
BLParticipations S.A.	88885	Partitha S.A.	88887
Blue Mountain Fund S.A., SICAV-SIF	88854	Plaider Holding S.A.	88887
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	88886	Proximis SA	88851
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.	88893	Q-Systems S.à r.l.	88857
Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl	88893	RBS European Finance S.A.	88883
Bosur S.A.	88894	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	88851
		Vier Gas Investments S.à r.l.	88861
		World Art Net Group S.A.	88895

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.033.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Thomas VINELL, administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société, est désormais la suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

BANQUE ÖHMAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2012077580/15.

(120109979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Atlas Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.189.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077568/9.

(120109931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AutoZone European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.764.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

AutoZone European Holdings S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2012077529/14.

(120110365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AutoZone Latin America Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.658.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

AutoZone Latin America Holdings S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2012077530/14.

(120110363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 156.132.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2012

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2013:

M. Paul LEESCH, président
M. Germain CLEENEWERK, administrateur
Mme Danièle LEESCH, administrateur
Mme Doris LEESCH, administrateur
M. Joseph LEESCH, administrateur
M. Max LEESCH, administrateur
M. Laurent SCHONCKERT, administrateur
Mme Françoise THOMA, administrateur
M. Claude ZIMMER, administrateur

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012078199/26.

(120109856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Proximis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 169.690.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIDINGEST FIDUCIARIA INTERNAZIONALE DI GESTIONE S.p.a., une société constituée et existante sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Bologna, Via Guido Reni 2/2, I-40125, inscrite au CCIA/NREA de Bologne sous le numéro BO/479647, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PROXIMIS SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par

vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, désignés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée

à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, téléfax, ou autres moyens électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

FIDINGEST SPA	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

Administrateur de catégorie A:

- Madame Mariassunta RUSSO, sans profession, née le 04 octobre 1965 à Bussolengo (VR) et résidente 18 Corso Buenos Aires I - 20124 Milano;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-2465 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen;

- Monsieur Michele PERBELLINI, entrepreneur, né le 16 mai 1963 à Verona (Italie), demeurant professionnellement à 18 Corso Buenos Aires I-20124 Milano;

Monsieur Riccardo Moraldi est nommé Président du Conseil d'administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 19, bd. Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- Le siège social est fixé à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2012. LAC/2012/27773. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077279/155.

(120108863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Blue Mountain Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.711.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 Décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 29 juin 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/06/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012077583/13.

(120110202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

B.V. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.514.

en date du 1^{er} juin 2012 il a été convenu ce qui suit:

- il est procédé à l'annulation du mandat de l'administrateur:

Mme Marie-Thérèse Gorges, défunte

- le siège social de la société est transféré au:

23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur Jean Calmes est transférée au:

23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur Axel Thomas est transférée au:

23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur Hanns H. Lettner est la suivante est la suivante:

6, Chemin des Tuilières CH - 1248 Hermance

- l'adresse du commissaire FIDUCIAIRE DE TREVES est transférée au:

70, Grand-Rue L - 1660 Luxembourg

Tous les mandats se termineront en date du 1^{er} juin 2018
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

B.V. INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012078314/25.

(120110282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.636.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

P.L.C. van Denzen.

Référence de publication: 2012077531/11.

(120110364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.687.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2012077532/14.

(120110349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077535/10.

(120109901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Burgau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 57A, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 50.229.

Die Aktionäre haben in der ordentlichen Hauptversammlung vom 25.06.2012 beschlossen:

1. Frau Clare Louise CRAINE, 21, Rue Raspert, L-2414 Luxembourg, als Commissaire aux Comptes, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2016 stattfinden wird, zu ernennen.

2. Frau Christine FOSKETT mit sofortiger Wirkung von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ab-zuberufen.

3. Herrn Adam Patrick RICKELL, geboren am 10.04.1984 in London (United Kingdom), mit beruflicher Anschrift in 57A, Rue John Gruen, L-5619 Mondorf-les-Bains, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2016 stattfinden wird.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Frau Anna Leonie JENNER und Christopher JENNER bis zur Ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2016 stattfinden wird, zu verlängern.

Es wurde ferner festgestellt, dass die Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder Frau Anna Leonie JENNER und Christopher JENNER 57A, Rue John Gruen, L-5619 Mondorf-les-Bains, lautet.

Référence de publication: 2012077586/19.

(120110247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 12 Juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077539/11.

(120110227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 Juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077541/11.

(120110226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.428.327,16.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Il résulte d'un acte notarié du 22 décembre 2011 devant Maître Emile Schlessler rectifié par un acte notarié du 21 mars 2012 que "Guardian Industries Europe S.à r.l." ayant son siège social à Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, a cédé les 335.000 parts sociales classe A, 335.000 parts sociales classe B, 335.000 parts sociales classe C et 908.200 parts sociales classe D détenues dans la Société au "FGL Holdings S.à r.l." avec effet au 22 décembre 2011.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
FGL Holdings S.à r.l.	335.000 parts sociales classe A
	335.000 parts sociales classe B
	335.000 parts sociales classe C
	908.200 parts sociales classe D
Guardian Industries Distribution Center Inc.	4 parts sociales classe D

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour Guardian Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012077801/22.

(120109274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

En date du 8 juin 2012, les Associés de la Société ont informé le conseil de gérance de leur changement d'adresse:

- Peter Albers

Tanneneck

25704 Meldorf

Allemagne

- Cinco Capital GmbH

Mittelweg 161

20148 Hamburg

Allemagne

- HAKAMA Beteiligungs GmbH

Hohenbudberger Str. 10

47829 Krefeld

Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark S.à r.l.

Représentée par Martinus Weijermans

Gérant A

Référence de publication: 2012078338/25.

(120110465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.275.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Koen LOZIE, employé, employé privé, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert.

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- La société COSAFIN SA, société anonyme, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société Fiduciaire HRT, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012077596/19.

(120109886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Q-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 169.710.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Germain Joseph STEFFEN, entrepreneur, né le 14 décembre 1963 à Waimes (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, Champagne 29;

2) Monsieur Quentin STEFFEN, employé privé, né le 1^{er} novembre 1991 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, Champagne 29;

3) Madame Nadine Hilde Léona BINOT, épouse STEFFEN, entrepreneur, née le 20 mars 1964 à Malmedy (Belgique), demeurant à B4950 Waimes, Champagne 29.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

- le sablage, la métallisation, la galvanisation, le poudrage, le nettoyage et la peinture, la fabrication, l'achat et la vente, l'exportation et l'importation de pièces et de véhicules de toute nature et de toute composition;
- le montage, la fabrication, l'entretien et la réparation de constructions et d'ossatures métalliques;
- le traitement de toutes surfaces et de toutes compositions;
- l'intermédiation commerciale en matière d'achat, de revente, d'importation et d'exportation de marchandises et biens requis pour son activité;

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Q-SYSTEMS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée du/des associé(s).

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature du/des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. L'assemblée peut décider librement de l'utilisation du bénéfice net.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Christian STEFFEN, pré-qualifié,	50 parts
Monsieur Quentin STEFFEN, pré-qualifié	25 parts
Madame Nadine STEFFEN, pré-qualifiée,	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1)
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian Germain Joseph STEFFEN, entrepreneur, né le 14 décembre 1963 à Waimes (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, Champagne 29.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-9907 Troisvierges, route d'Asselborn 76.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Steffen, Q. Steffen, N. Binot, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2012. Relation: DIE/2012/7396. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012077280/160.

(120109541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077542/12.

(120109940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2012 que Monsieur Tamon Watanabe a démissionné de ses fonctions d'administrateur, que Monsieur Shigeru Shinohara a été définitivement élu administrateur de la Société et que Messieurs Yoshikazu Chono, Hajime Usuki et Koichi Sudo ont été réélus administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- M. Yoshikazu Chono;
- M. Hajime Usuki;
- M. Koichi Sudo;
- M. Shigeru Shinohara.

Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2012 que la société Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été reconduite dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012078343/25.

(120110424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Vier Gas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.493,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.518.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of May,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B.166.043 ("MEIF4"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 22 May 2012 under private seal;

MR Infrastructure Investment GmbH, a German private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with a share capital of EUR 30,000.-, having its registered office at Bavariafilmpfad 7, 82031 Grünwald, Germany and registered with the commercial register ("Handelsregister") maintained at the Lower Court ("Amtsgericht") of Munich under registration number HRB 139262 ("MR11"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 21 May 2012 under private seal;

Ergo Private Equity Gesundheit GmbH, a German private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with a share capital of EUR 30,000.-, having its registered office at Victoriaplatz 2, 40477, Dusseldorf, Germany and registered with the commercial register ("Handelsregister") maintained at the Lower Court ("Amtsgericht") of Dusseldorf under registration number HRB 54199 ("EPEG"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 21 May 2012 under private seal;

Ergo Private Equity Komposit GmbH, a German private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with a share capital of EUR 30,000.-, having its registered office at Victoriaplatz 2, 40477, Dusseldorf, Germany and registered with the commercial register ("Handelsregister") maintained at the Lower Court ("Amtsgericht") of Dusseldorf under registration number HRB 57086 ("EPEK"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 21 May 2012 under private seal;

MEIF4, MR11, EPEG and EPEK are collectively hereafter referred to as the "Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- Vier Gas Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 168.518 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 20 April 2012, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have never been modified.

This being declared, the appearing parties, holder collectively of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to INCREASE the share capital of the Company by an amount of eight thousand nine hundred and ninety-three (EUR 8,993.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand four hundred and ninety-three euros (EUR 21,493.-) by creation and issue of eight thousand nine hundred and ninety-three (8,993) new ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), subject to a share premium in the amount of four million two hundred and seventy-seven thousand seven euros (EUR 4,277,007.-) (the "Share Premium"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash as follows:

Shareholders	Number of New shares	Part of share premium in Euro
MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl	5,059	2,405,941
MR Infrastructure Investment GmbH	2,991	1,422,348
Ergo Private Equity Gesundheit GmbH	660	314,103
Ergo Private Equity Komposit GmbH	283	134,615
TOTAL:	8,993	4,277,007

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to APPROVE the subscriptions and to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so the amount of four million two hundred and eighty-six euros (EUR 4,286,000.-) is now at the disposal of the Company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl	12,090	12,090
MR Infrastructure Investment GmbH	6,952	6,952
Ergo Private Equity Gesundheit GmbH	1,716	1,716
Ergo Private Equity Komposit GmbH	735	735
TOTAL:	21,493	21,493

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand four hundred and ninety-three Euro (EUR 21,493) represented by twenty-one thousand four hundred and ninety-three (21,493) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred euro (€ 3.600.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq Euros (EURO 12.500,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.166.043 («MEIF4»), dûment représentée par Rosa Villalobos, private employee, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

MR Infrastructure Investment GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit allemand, au capital social de trente mille Euros (EURO 30.000,-), ayant son siège social au Bavariafilmplatz 7, 82031 Grünwald, Allemagne et inscrite auprès du Amtsgericht de Munich sous le numéro HRB 139262 («MRII»), dûment représentée par Rosa Villalobos, private employee, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ergo Private Equity Gesundheit GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit allemand, au capital social de trente mille Euros (EURO 30.000,-), ayant son siège social au Victoriaplatz 2, 40477, Dusseldorf, Allemagne et inscrite auprès du Amtsgericht de Dusseldorf sous le numéro HRB 54199 («EPEG»), dûment représentée par Arnaud Schneider, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ergo Private Equity Komposit GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit allemand, au capital social de trente mille Euros (EURO 30.000,-), ayant son siège social au Victoriaplatz 2, 40477, Dusseldorf, Allemagne et inscrite auprès du Amtsgericht de Dusseldorf sous le numéro HRB 57086 («EPEK»), dûment représentée par Rosa Villalobos, private employee, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

MEIF4, MRII, EPEG et EPEK seront collectivement appelés (les «Associés»)

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme dit ci-dessus, ont déclaré et ont requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Vier Gas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.518 (la «Société»), a été constituée

en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 2012, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, propriétaires ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés unanimement DÉCIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de huit mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 8.993,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 21.493,-) par l'émission de huit mille neuf cent quatre-vingt-treize (8.993) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro

(EUR 1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre million deux cent soixante-dix-sept mille et sept Euros (EUR 4,277,007,-) (la «Prime d'Émission»), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire comme suit:

Associés	Nombre de Nouvelles Part Sociales	Quota de prime d'émission en Euro
MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl	5,059	2,405,941
MR Infrastructure Investment GmbH	2,991	1,422,348
Ergo Private Equity Gesundheit GmbH	660	314,103
Ergo Private Equity Komposit GmbH	283	134,615
TOTAL:	8,993	4,277,007

Deuxième résolution

Les Associés unanimement DÉCIDENT d'approuver les souscriptions et de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de libérer ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Émission au moyen d'apport en numéraire et au fin qu'un montant total de quatre million deux cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 4.286.000,-) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associés	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl	12,090	12,090
MR Infrastructure Investment GmbH	6,952	6,952
Ergo Private Equity Gesundheit GmbH	1,716	1,716
Ergo Private Equity Komposit GmbH	735	735
TOTAL:	21,493	21,493

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, les Associés unanimement DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt et un mille quatre cents quatre-vingt-treize euros (21.493 EUR), représenté par vingt et un mille quatre cents quatre-vingt-treize (21.493) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci, telle que représentées ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Villalobos, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012077427/192.

(120109135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Farinella s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.134.

—
Extrait de la convention de cession de parts

Conformément à la convention de cession de parts signée entre partie au siège social à Luxembourg en date du 26 juin 2012, les associés ont décidé ce qui suit:

a) Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né le 15 janvier 1960 à Carbonara/Bari (Italie) et demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sunnen, cède à Monsieur Fabio Michel DA SILVA NUNES, responsable de salle, né le 24 septembre 1977 à Recife (Brésil) et demeurant à L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen, la pleine propriété de cinq (5) parts sociales qu'il possède dans la société FARINELLA sàrl, préдите.

b) Monsieur Vito VALENTINI, restaurateur, né le 1^{er} février 1966 à Carbonara/Bari (Italie) et demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc, cède à Monsieur Fabio Michel DA SILVA NUNES, responsable de salle, né le 24 septembre 1977 à Recife (Brésil) et demeurant à L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen, la pleine propriété de cinq (5) parts sociales qu'il possède dans la société FARINELLA sàrl, préдите.

c) Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Vittorio Colapietro, préqualifié, quarante-cinq	45 parts
- Monsieur Vito Valentini, préqualifié, quarante-cinq	45 parts
- Monsieur Fabio Michel Da Silva Nunes, préqualifié, dix	10 parts
d) Total: cent	100 parts

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012077782/24.

(120110499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of AXA Redilion ManagementCo S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 24 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1587 of 25 June 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 168.843 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 22 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 5.15 p.m. by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs Farida HAMMI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie GORET, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The sole object of the Company is to acquire, to hold and to dispose of interests in other companies in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, notably in the Luxembourg company Enovos International S.A. (the "Interests", as well as the administration, development and management of such Interests.

The Company must not take on borrowings, except for short-term borrowings up to an overall amount equivalent to 10% of the Company's net asset value, provided that the borrowings must be consistent with market standard. For the avoidance of doubt, the Company may however agree (and without falling with the above 10% limit) to defer actual payment of any purchase price payable by the Company with respect to its acquisitions of Interests.

The Company may further issue instruments which are subordinated to all of the Companies' liabilities and obligations vis-à-vis other creditors, which have a term of more than thirty years and which grant the right of the bond-or instrument holder to participate in the Company's profits and liquidation proceeds.

In a general fashion, but in compliance with the above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2 To increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-three thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,723,990.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million seven hundred fifty-four thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,754,990.-).

3 To issue one hundred seventy-two thousand three hundred ninety-nine (172,399) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventy-three million seven hundred forty-four thousand ten euro (EUR 173,744,010.-) by (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, (ii) AXA ASSURANCES Luxembourg, (iii) AXA Assurances Vie Luxembourg and (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A. and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company, amending notably article 3 (Object), article 5 (Issued Capital), article 6 (Shares) and article 9 (Management).

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the object of the Company as follows:

"The sole object of the Company is to acquire, to hold and to dispose of interests in other companies in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, notably in the Luxembourg company Enovos International S.A. (the «Interests»), as well as the administration, development and management of such Interests.

The Company must not take on borrowings, except for short-term borrowings up to an overall amount equivalent to 10% of the Company's net asset value, provided that the borrowings must be consistent with market standard. For the avoidance of doubt, the Company may however agree (and without falling with the above 10% limit) to defer actual payment of any purchase price payable by the Company with respect to its acquisitions of Interests.

The Company may further issue instruments which are subordinated to all of the Companies' liabilities and obligations vis-à-vis other creditors, which have a term of more than thirty years and which grant the right of the bond-or instrument holder to participate in the Company's profits and liquidation proceeds.

In a general fashion, but in compliance with the above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-three thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,723,990.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million seven hundred fifty-four thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,754,990.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred seventy-two thousand three hundred ninety-nine (172,399) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the following:

(i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.953 (the "Subscriber 1"), represented by Mrs Virgine GORET, aforementioned, by virtue of a proxy given on 26 June 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber 1 declared to subscribe for one hundred sixty thousand two hundred thirty (160,230) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred sixty-one million six hundred ninety-six thousand four hundred forty euro (EUR 161,696,440.-) and to fully pay in cash for these shares.

(ii) AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.514 (the "Subscriber 2"), represented by Mrs Virginie GORET, aforementioned, by virtue of a proxy given on 27 June 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber 2 declared to subscribe for one thousand two hundred seventeen (1,217) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,204,850.-) and to fully pay in cash for these shares.

(iii) AXA Assurances Vie Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 53.467 (the "Subscriber 3"), represented by Mrs Virginie GORET, aforementioned, by virtue of a proxy given on 27 June 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber 3 declared to subscribe for one thousand two hundred seventeen (1,217) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,204,850.-) and to fully pay in cash for these shares.

(iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.487 (the "Subscriber 4"), represented by Mrs Virgine GORET, aforementioned, by virtue of a proxy given on 26 June 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber 4 declared to subscribe for nine thousand seven hundred thirty-five (9,735) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of nine million six hundred thirty-seven thousand eight hundred seventy euro (EUR 9,637,870.-) and to fully pay in cash for these shares.

The Subscriber 1, Subscriber 2, Subscriber 3 and Subscriber 4 are hereafter collectively referred to as the "Subscribers".

The amount of one hundred seventy-five million four hundred sixty-eight thousand euro (EUR 175,468,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred seventy-two thousand three hundred ninety-nine (172,399) new class A shares to the above mentioned Subscribers.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions and amending notably article 3 (Object), article 5 (Issued Capital), article 6 (Shares) and article 9 (Management).

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

«Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among AXA Redilion Management S.à r.l., as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "AXA Redilion ManagementCo S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer

the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is to acquire, to hold and to dispose of interests in other companies in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, notably in the Luxembourg company Enovos International S.A. (the "Interests"), as well as the administration, development and management of such Interests.

The Company must not take on borrowings, except for short-term borrowings up to an overall amount equivalent to 10% of the Company's net asset value, provided that the borrowings must be consistent with market standard. For the avoidance of doubt, the Company may however agree (and without falling with the above 10% limit) to defer actual payment of any purchase price payable by the Company with respect to its acquisitions of Interests.

The Company may further issue instruments which are subordinated to all of the Companies' liabilities and obligations vis-à-vis other creditors, which have a term of more than thirty years and which grant the right of the bond-or instrument holder to participate in the Company's profits and liquidation proceeds.

In a general fashion, but in compliance with the above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the General Partner shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one million seven hundred fiftyfour thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,754,990.-) divided into one hundred seventy-five thousand four hundred ninety-eight (175,498) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and the Class B Share will be in the form of registered shares only.

The Class A Shares are freely transferable. However, as the case may be, the free transferability of the Class A Shares may be limited by the terms of a shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders of the Company or by the terms of any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time. In case such transfer restrictions of Class A Shares exist, any transfer of Class A shares must be approved by the General Partner save where a relevant shareholders agreement to which all the shareholders and the Company may be a party expressly allows for such transfer. Transfers of Class A Shares in breach of any shareholders' agreement to which the Company may be a party shall be unenforceable against the Company.

The Class B Share will be in the form of a registered share. The Class B Share may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly. Any transfers of the Class B Share not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ow-

nership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Subject to the restrictions of transfer of Class A Shares which might exist, any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at three hundred seventy million euro (EUR 370,000,000.-) divided into thirty-six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (36,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share. Each authorized share of each class has a nominal value of ten euro cent (EUR 10.-).

The General Partner is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The General Partner may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Share. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - General partner, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by AXA Redilion Management S.à r.l. (the "General Partner"), in its capacity as unlimited partner and holder of the Class B Share of the Company.

The General Partner may be removed for serious cause only and, if following such removal, there remains no other general partner, the General Partner must be immediately replaced by a new general partner, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The General Partner to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in case the General Partner is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the General Partner may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the General Partner in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the General Partner - Indemnification. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the General Partner), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary"). If no permanent Chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the Chairman for the purpose of such meeting.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman or by any one member of the Supervisory Board.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at forty-eight (48) hours' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and

- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Share prorata to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holder of the Class B Share. The General Partner fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the General Partner or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holder of the Class B Share so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1587 du 25 juin 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.843 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Mme Jennifer FERRAND, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Farida HAMMI, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Virginie GORET, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet unique l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, notamment dans la société luxembourgeoise Enovos International S.A. (les «Participations»), ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces Participations.

La Société ne doit pas faire des emprunts, sauf des emprunts à court-terme jusqu'à hauteur d'un montant total équivalent à 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société, à condition que les emprunts soient cohérents avec les pratiques du marché. Dans le soucis d'écartier le doute, la Société peut néanmoins convenir (et sans excéder la limite de 10% susmentionnée) de déferer le paiement principal de tout prix d'acquisition payable par la Société par rapport à ses acquisitions de Participations.

La Société peut également émettre des titres subordonnés à tous les passifs et toutes les obligations de la Société vis-à-vis d'autres créanciers, ayant un terme de plus de trente années et consentant le droit au détenteur d'obligations ou de titres de participer aux profits de la Société ainsi qu'au boni de liquidation.

D'une façon générale, mais en conformité avec les dispositions susmentionnées, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de un million sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.723.990,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million sept cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.754.990,-).

3 Émission de cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dixneuf (172.399) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-treize millions sept cent quarante-quatre mille dix euros (EUR 173.744.010,-) par (i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A.,

SICAR, (ii) AXA ASSURANCES Luxembourg, (iii) AXA Assurances Vie Luxembourg et (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., à libérer intégralement en espèces.

5 Refonte intégrale des statuts de la Société modifiant notamment l'article 3 (Objet), l'article 5 (Capital Emis), l'article 6 (Actions) et l'article 9 (Gestion).

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'objet social de la Société qui stipulerait le suivant:

«La Société a pour objet unique l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, notamment dans la société luxembourgeoise Enovos International S.A. (les «Participations»), ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces Participations.

La Société ne doit pas faire des emprunts, sauf des emprunts à court-terme jusqu'à hauteur d'un montant total équivalent à 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société, à condition que les emprunts soient cohérents avec les pratiques du marché. Dans le souci d'écartier le doute, la Société peut néanmoins convenir (et sans excéder la limite de 10% susmentionnée) de déferer le paiement principal de tout prix d'acquisition payable par la Société par rapport à ses acquisitions de Participations.

La Société peut également émettre des titres subordonnés à tous les passifs et toutes les obligations de la Société vis-à-vis d'autres créanciers, ayant un terme de plus de trente années et consentant le droit au détenteur d'obligations ou de titres de participer aux profits de la Société ainsi qu'au boni de liquidation.

D'une façon générale, mais en conformité avec les dispositions susmentionnées, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de un million sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.723.990,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million sept cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.754.990,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (172.399) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme de société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.953 (le «Souscripteur 1»), représentée par Mme Virginie GORET, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire cent soixante-trois mille deux cent trente (163.230) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR

10,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et un millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante euros (EUR 161.696.440,-) à libérer intégralement en espèces.

(ii) AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.514 (le «Souscripteur 2»), représentée par Mme Virginie GORET, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire mille deux cent dix-sept (1.217) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 1.204.850,-) à libérer intégralement en espèces.

(iii) AXA Assurances Vie Luxembourg, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.467 (le «Souscripteur 3»), représentée par Mme Virginie GORET, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire mille deux cent dix-sept (1.217) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 1.204.850,-) à libérer intégralement en espèces

(iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.487 (le «Souscripteur 4»), représentée par Mme Virginie GORET, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire neuf mille sept cent trente-cinq (9.735) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions six cents trente-sept mille huit cent soixante-dix euros (EUR 9.637.870,-) à libérer intégralement en espèces

Le Souscripteur 1, Souscripteur 2, Souscripteur 3 et le Souscripteur 4 sont désignés ci-après collectivement comme les «Souscripteurs».

Le montant de cent soixante quinze millions quatre cent soixante-huit mille euros (EUR 175.468.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (172.399) actions nouvelles aux Souscripteurs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter inter alia les résolutions ci-dessus et modifiant notamment l'article 3 (Objet), l'article 5 (Capital Emis), l'article 6 (Actions) et l'article 9 (Gestion).

En conséquence les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre AXA Redilion Management S.à r.l., associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «AXA Redilion ManagementCo S.C.A.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où le Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet unique l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, notamment dans la société luxembourgeoise Enovos International S.A. (les «Participations»), ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces Participations.

La Société ne doit pas faire des emprunts, sauf des emprunts à court-terme jusqu'à hauteur d'un montant total équivalent à 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société, à condition que les emprunts soient cohérents avec les pratiques du marché. Dans le souci d'écartier le doute, la Société peut néanmoins convenir (et sans excéder la limite de 10% susmentionnée) de déferer le paiement principal de tout prix d'acquisition payable par la Société par rapport à ses acquisitions de Participations.

La Société peut également émettre des titres subordonnés à tous les passifs et toutes les obligations de la Société vis-à-vis d'autres créanciers, ayant un terme de plus de trente années et consentant le droit au détenteur d'obligations ou de titres de participer aux profits de la Société ainsi qu'au boni de liquidation.

D'une façon générale, mais en conformité avec les dispositions susmentionnées, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant Commandité sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à un million sept cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.754.990,-), représenté par cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (175.498) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et l'Action de Catégorie B seront seulement nominatives.

Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles. Toutefois, selon le cas, la libre cessibilité des Actions de Catégorie A pourra être limitée par les termes d'un pacte d'actionnaires qui pourra être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société ou par tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourra être partie de temps à autres. Au cas où des restrictions de cession d'Actions de Catégorie A existent, tout transfert d'Actions de Catégorie A devra être approuvé par le Gérant Commandité à moins qu'un pacte d'actionnaires pertinent auquel tous les actionnaires et la Société pourront être parties autorise expressément une telle cession. Toute cession d'Actions de Catégorie A en contravention des termes de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourra être partie sera inopposable contre la Société.

L'Action de Catégorie B est cessible seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Gérant Commandité de la Société après la cession.

Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession de l'Action de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Sous réserve des restrictions de cession d'Actions de Catégorie A qui pourraient exister, toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent soixante-dix millions euros (EUR 370.000.000,-), représenté par trente-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (36.999.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Gérant Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant Commandité.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant Commandité à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non son Action de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant Commandité, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par AXA Redilion Management S.à r.l. (le «Gérant Commandité») en sa ou en leur qualité de seul associé-commandité et détenteur de l'Action de Catégorie B de la Société.

Le Gérant Commandité peut être révoqué seulement pour faute grave et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre associé commandité, il doit être immédiatement remplacé par un nouveau associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant Commandité à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant Commandité (agissant, dans le cas où le Gérant Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant Commandité. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant Commandité peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant Commandité - Indemnisation. Le Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnera le Gérant Commandité (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant Commandité (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant Commandité), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant Commandité sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»). Si aucun Président permanent n'est nommé, un président sera élu lors de chaque réunion qui présidera la séance et sera le Président pour sa durée.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président ou de tout membre du Conseil de Surveillance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, quarante-huit (48) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être con-signée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 10:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant Commandité, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant Commandité, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant Commandité.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et à l'actionnaire de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant Commandité peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et à l'actionnaire de Catégorie B. Le Gérant Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant Commandité ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et l'actionnaire de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Hammi, J. Ferrand, V. Goret, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2012. Relation: DIE/2012/7574. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012076678/1010.

(120109456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077614/9.

(120110982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bakarenea Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.032.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Juillet 2012.

BAKARENEA PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012077591/11.

(120110677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

RBS European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Suite à l'assemblée générale annuelle en date du 25 juin 2012 de la Société RBS European Finance S.A., les décisions suivantes ont été prises:

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Richard John Lawrence, né le 21 décembre 1972 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 250, Bishopsgate, EC2M 4AA Londres, Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la Société.

- Monsieur Steven Lancaster Lizars, né le 9 décembre 1971 à Ilford, Royaume-Uni, demeurant au 250, Bishopsgate, EC2M 4AA Londres, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de la Société.

- Madame Philippa Jane Goodwin, née le 14 janvier 1969 à Derby, Royaume-Uni, demeurant au 250 Bishopsgate EC2M 4AA Londres, Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la Société

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Richard John Lawrence, administrateur;

- Monsieur Steven Lancaster Lizars, administrateur;

- Madame Philippa Jane Goodwin, administrateur.

2. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé suivant est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- La société BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. Luxembourg et en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012078137/28.

(120110153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, ZI. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 90.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012077593/14.

(120109995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.300.

AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 04. Juni 2012 wurde beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.07.2012 nach 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02. Juli 2012.

Gleichlautender Auszug zur Mitteilung

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012077594/14.

(120110581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Belair Business Offices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 149.137.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur

Référence de publication: 2012077595/10.

(120110658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 127.594.

—
Veuillez prendre note que suite à deux cessions de parts sociales datées du 15 mars 2012;

- L'associée Maidenhead LLC a transféré sa part sociale à l'associée WOLWERTON (Luxembourg) S.à r.l.

- L'associée Warrington LLC a transféré sa part sociale à l'associée WOLWERTON (Luxembourg) S.à r.l.

Nouvelle situation associée:

WOLWERTON (Luxembourg) S.à r.l. 252 parts sociales

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012077686/16.

(120109935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012077597/13.

(120109887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 142.285.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012

Nominations statutaires

L'actionnaire unique nommé Monsieur Fuad ALKHAMIS, demeurant professionnellement au Kuwait, Safat 13117, Khaleejia Building, Sharq, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance (gérant de classe A) pour une durée illimitée avec effet au 5 juin 2012.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012077602/15.

(120110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

—
Changement d'adresse d'un administrateur:

Ancienne adresse: Aude LEMOGNE, 46, route de Luxembourg, L - 7240 BERELDANGE

Nouvelle adresse: Aude LEMOGNE, 1, rue Guillaume Stolz, L-8126 BRIDEL
Junglinster, le 28 juin 2012.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2012077604/11.

(120110342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077673/15.

(120110599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Crakk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3-9, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 166.485.

—
En date du 26 juin 2012, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur François Louis Michel Munz-Louër De La Caffinière a cédé 20 (vingt) parts sociales qu'il détenait de la société à responsabilité limitée Crakk S.à r.l. à la société anonyme Kwong S.A.

Au terme de cette cession de parts sociales, la société Kwong S.A. détient toutes les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Crakk S.à r.l..

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour Crakk S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077688/15.

(120109863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 5 Juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077605/12.

(120110221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Garage Rodenbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.897.

—
Il résulte des circonstances et des résolutions de l'associé unique de la société Garage Rodenbourg S.à r.l. (la «Société») du 25 juin 2012 que:

- Les fonctions de gérant exercées par Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg ont pris fin à son décès, le 5 juin 2012;

- La démission de Monsieur François Rodenbourg de son mandat de gérant a été acceptée par la Société avec effet au 25 juin 2012;

- Monsieur Pierre Rodenbourg, né le 13 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant au 110, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;

- Monsieur Jacques Rodenbourg, né le 16 mai 1974 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;

- Il a été apporté les limitations suivantes aux pouvoirs des gérants:

* Les gérants ne sont pas autorisés à vendre des propriétés immobilières détenues par la Société, à moins que l'assemblée générale de l'associé unique ne les y autorise expressément.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077807/22.

(120110188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Plaider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 79.244.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.06.2012

Les actionnaires de la société PLAIDER HOLDING S.A. réunis le 07.06.2012 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de Monsieur Luca DI FINO, né le 23 juin 1969 à Gioia Del Colle, ITALIE, demeurant au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg au poste d'administrateur.

2. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, née le 14 décembre 1977 à Chur, SUISSE, demeurant au 41, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.

3. Nomination de la société E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c., avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 149501 au poste de commissaire aux comptes.

4. Révoquer Madame Silvia DI PRIMO de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07.06.2012.

Référence de publication: 2012078110/20.

(120110438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Partitha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 169.698.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Nadine Mertens, née le 16 septembre 1967 à Lier (Belgique), demeurant à F-01710 Thoiry, 111, rue des Haies,

2) Monsieur Jozef De Backer, né le 20 juin 1958 à Mortsels (Belgique), demeurant à CH-1232 Confignon, 28, chemin de la Chapelle,

3) Monsieur Hans Ludwig Isler, né le 17 novembre 1953 à Turbenthal ZH (Suisse), demeurant à CH-1232 Confignon, 33, chemin de Mourlaz,

4) Monsieur Luc Synaeghel, né le 26 février 1960 à Ostende (Belgique), demeurant à CH-1208 Genève, 5, chemin de Roches,

5) La société anonyme "COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.892,

ici tous représentés par Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu de procurations sous seing privé données à Genève, les 12, 14 et 18 juin 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «PARTITHA S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social.

La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à neuf cent trente-six mille six cent cinquante euros (EUR 936.650) représenté par mille sept cent trois (1.703) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- * en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- * en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

- Si les actions sont au porteur:

- * par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,
- * par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 7. Transfert des Actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'octobre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au

moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Les administrateurs pourront être de catégorie A et de catégorie B.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque les administrateurs sont de catégorie A et B, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s).

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s). Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2013. La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille sept cent trois (1.703) actions de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, sont souscrites comme suit:

- 1) Madame Nadine Mertens: deux cent quarante (240) actions,
- 2) Monsieur Jozef De Backer: cinq cents (500) actions,
- 3) Monsieur Hans Ludwig Isler: cinq cent soixante-trois (563) actions,
- 4) Monsieur Luc Synaeghel: deux cents (200) actions,
- 5) COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A.: deux cents (200) actions.

Total: mille sept cent trois (1.703) parts sociales.

Toutes ces actions sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de neuf cent trente-six mille six cent cinquante euros (EUR 936.650) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée Générale Extraordinaire

Suite à la présente constitution, les comparants, préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Hans Ludwig Isler, conseiller d'entreprises, né le 17 novembre 1953 à Turbenthal ZH (Suisse), demeurant à CH-1232 Confignon, 33, chemin de Moulaz;

Administrateurs de catégorie B:

a) Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

b) JALYNE S.A., ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.952, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 30 juin 2013.

3. Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 30 juin 2013.

4. Le siège social de la Société est fixé au L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, au L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28489. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077248/316.

(120109016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Brasserie Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 51.804.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire W B M

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012077611/13.

(120110441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077606/10.

(120110245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077607/10.

(120110942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bosur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.478.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2012

L'Assemblée générale accepte la démission de l'administrateur et Président du Conseil Monsieur Joseph HEIN et l'administrateur Madame Henriette LIES.

Référence de publication: 2012077609/10.

(120110445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Direct Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.405.

—
Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated 27th June 2012

- The general meeting decides to appoint as additional Director of category B with immediate effect, for an unlimited period:

Mr. Jean-Robert Bartolini, born on November 10th, 1962 in Differdange (Luxembourg) having his professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 27 Juin 2012

- L'assemblée décide de nommer comme administrateur de catégorie B supplémentaire, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

Mr. Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg) résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Référence de publication: 2012077701/19.

(120110005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bovasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.272.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herwig Temmerman.

Référence de publication: 2012077610/10.

(120110238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BROCKMONT International S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012077613/11.

(120109949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.278.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2011

L'Assemblée générale ordinaire de la Société a pris en date du 30 décembre 2011 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur François BROUXEL de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre, 2011 à 24:00 CET;

2. Nomination en tant que nouvel administrateur de la Société de Monsieur Gerald STEVENS, avocat, né à Etterbeek (Belgique), le 12 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri avec effet au 1^{er} janvier 2012 à 00:00 CET et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

3. Révocation du mandat de la société Revilux S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises agréé et nomination de la société Reviconsult S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.013, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la Société
Shaohui ZHANG
Mandataire

Référence de publication: 2012078273/24.

(120110052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012077615/10.

(120110272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Capital Ventures (Australasia) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Monique Martins
Gérante

Référence de publication: 2012077616/12.

(120110087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Carmel Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 811.900,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.591.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077617/13.

(120109965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

ESAF - ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.049.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 mai 2012

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Mr Fernando Coelho, Ms Rita Barbosa, Mr Pedro Costa, Mr Pedro Arbués, Mr José Ricardo Salgado en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012.

L'Assemblée a décidé de réélire KPMG S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour ESAF-ETF SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012077756/19.

(120110199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 juin 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De réélire, en qualité d'Administrateurs pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

* Ricard Tubau Roca, domicilié au 6, Manuel Cerqueda i Escaler, AD700 Escaldes-Engordany;

* Hugo Pou Méndez, domicilié au 6, Manuel Cerqueda i Escaler, AD700 Escaldes-Engordany;

* Josep Garcia Nebot, domicilié au 6, Manuel Cerqueda i Escaler, AD700 Escaldes-Engordany;

* Alain Leonard, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

* Philippe Esser, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

* Donald Villeneuve, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- De réélire, en qualité d'Administrateurs délégués pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

* Philippe Esser, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

* Donald Villeneuve, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- De ne pas réélire Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement "Deloitte S.A." en qualité de Réviseur d'entreprises.

- De nommer KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de nouveau Réviseur d'entreprises pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Andbank Asset Management Luxembourg

Référence de publication: 2012077518/28.

(120110738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.
